



République Française  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 14  
Nombre de conseillers présents  
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 08 avril 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD (arrivée à 20h34) et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Mélanie DEMUTH, qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : M. Vincent STUDER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

**Délibération 2025-09**

**4- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET GENERAL**

M. Guillaume REIN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2024 dressé par M. Fabien ULMANN, Maire.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	540.348,82 €
Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	464.875,57 €
Soit un excédent de fonctionnement net de	75.473,25 €
Les recettes d'investissement se sont élevées à	526.282,40 €
Les dépenses d'investissement se sont élevées à	203.086,69 €
Soit un excédent d'investissement de	323.195,71 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- > DONNE acte à M. REIN de la présentation faite.**
- > APPROUVE les résultats tels que résumés ci-dessus.**

**Pour 8**

**Contre /**

**abstention /**

**Monsieur le Maire réintègre la séance.**

**La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.**

**Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.**

**Suivent les signatures au registre**

**Pour extrait conforme**

**Seppois le Haut le 08 avril 2025**

**Le Maire**

**Fabien ULMANN**

